



Commune de Madegney.

Compte-rendu du conseil municipal du vendredi 05 aout 2022.

Membres excusés : Mme Listar Virginie, Mme Louis Virginie (procuration à Mme Balland Myriam), Mme Antoine Marion (procuration à Mme Barbesant Nicole).

Ordre du jour :

Commission de réforme.

La secrétaire de mairie titulaire du poste étant en congés maladie depuis novembre 2021 pour des troubles probablement liés à l'exercice de son métier, elle doit recueillir l'avis d'un médecin expert de la sécurité sociale pour espérer une reconnaissance de maladie professionnelle ; comme la loi le précise, ses employeurs dont la commune de Madegney doivent délibérer pour demander son passage devant un médecin expert qui décidera de son aptitude à reprendre son poste et les conditions d'exercice de celui-ci.

A l'unanimité le conseil se prononce favorable à cette expertise médicale.

Embauche d'un ouvrier communal.

Le conseil municipal doit se prononcer sur la durée du contrat PEC (parcours emploi compétence) que la commune a signé avec les services de l'état dans le cadre de l'embauche de M Sylvain ANCHER, le maire propose au conseil de fixer la durée du contrat sur la période pendant laquelle l'état prend en charge 50% de la rémunération, soit un an à partir du 1^{er} juillet 2022.

A l'unanimité le conseil se prononce favorable à cette embauche d'une durée d'un an.

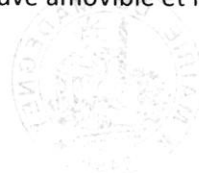
Eclairage public.

Au vu des probables difficultés de fourniture d'électricité annoncées par l'état et de la possible flambée des cours de l'énergie, il est proposé au conseil municipal de réduire de façon drastique les plages de fonctionnement de l'éclairage public ; dans un premier temps et jusqu'à la fin du mois de septembre l'éclairage sera éteint ensuite les plages de fonctionnement seront adaptées de sorte à réduire au maximum la consommation électrique de ce réseau. Cette démarche vertueuse vise à privilégier au maximum les entreprises ou les utilisateurs qui en ont véritablement besoin, sans parler de décroissance, il convient dans le contexte actuel d'adapter nos modes de consommation pour un verdissement de nos pratiques.

A l'unanimité moins 1 voix le conseil se prononce favorable à cette réduction des durées de l'éclairage public.

Achat de matériel.

Il est proposé au conseil municipal de se prononcer sur l'acquisition d'un équipement autonome pour l'arrosage des massifs fleuris, la commune est dans l'attente de devis pour une cuve fixe sur châssis dotée d'une motopompe thermique, la question se pose de privilégier l'acquisition d'un ensemble de matériels plus polyvalent (remorque double essieu, cuve amovible et motopompe)





pour un prix plus attractif) des devis sont en cours de réalisation, le choix sera fait en fonction des critères de prix et de praticité des matériels.

Rénovation de l'abribus.

Le sujet de la dégradation de l'abribus est évoqué à nouveau, il est convenu que l'employé communal sera chargé de le consolider et de le traiter avec des produits adaptés, une toiture de type bac acier viendra recouvrir le bardage bitumineux dégradé et des planches de pourrissement renforceront la structure défaillante ; la commission animation sollicitera les jeunes de la commune autour d'une activité de remise en peinture pour rendre à cet abri bus son lustre passé.

Subvention Scolytes.

Les services de la préfecture ont attribué une subvention spécifique à de nombreuses communes en proie aux attaques de scolytes, la commune de Madegney s'est vue créditée d'environ 2000€ qui permettront de couvrir une partie des frais d'ingénierie relatifs au dossier de replantation des parcelles décimées.

Permanence de la MSAP (maison de service et accueil au public)

La communauté de commune de Mirecourt Dompain a sollicité la commune de Madegney pour la mise en place d'un service au public de type qui se tiendra sur rendez-vous les lundi après-midi dans les locaux de la mairie ; ce service est ouvert aux habitants de la commune et à ceux des communes environnantes. Les usagers pourront s'y rendre pour de l'aide dans leurs démarches auprès des administrations ainsi que du conseil dans le montage de certains dossiers ; une information plus détaillée sera mise en place dans les mairies du secteur.

Désignation du nom d'une rue.

Il est proposé au conseil municipal de trouver un nom pour le chemin de ceinture qui a été intégré à la voirie communale, le conseil municipal délibérera lors d'une de ses prochaines séances sur des propositions qu'il a faites, les habitants qui le souhaitent peuvent faire état de leur préférence parmi les 4 propositions ou proposer d'autres choix en envoyant un mail en mairie.

Rue du poirier le loup.

Rue derrière chez Pageot

Rue de Mohauna.

Rue derrière les vignes.

Ces 4 propositions correspondent à des anciennes appellations de lieux-dits situés sur la commune à proximité de ce secteur.

Fin de la séance à 22h30.

Pour le conseil municipal le maire

Thierry CHAPELIER

